

BOLMONT Daniel
Commissaire-enquêteur
53 impasse des Grèbes
Les Cloux
16430 CHAMPNIERS
05.45.69.96.64

Champniers le 16 janvier 2019

**P.E.T.R du Pays du Ruffécois
rue du Château
BP 900 33
16230 Mansle**

Madame la présidente,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Pays du Ruffécois et conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint la synthèse des observations recueillies lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 novembre 2018 au 11 janvier 2019 et qui vous sera remise lors de notre réunion du 17 janvier 2019.

Dans cette synthèse j'ai souhaité faire une analyse aussi représentative que possible tant au plan qualitatif que quantitatif. Outre ce document, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif de l'ensemble des contributions présentant les thèmes abordés.

En conséquence, vous voudrez bien apporter les réponses que vous jugerez utiles aux différents sujets abordés.

Veuillez recevoir, Madame la présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le commissaire enquêteur
Daniel Bolmont**

**Madame la présidente du
P.E.T.R.**



SYNTHESE DES OBSERVATIONS

1. REPONSES DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (P.P.A.)

Suite à l'envoi du dossier, 22 réponses sont parvenues. dont les principales sont résumées ci-après.

4 sont favorables, 14 sont favorables avec réserves, font état de remarques ou évoquent des pistes de réflexion, 2 sont défavorables, 2 n'ont pas d'avis à émettre.

Les principales réserves et observations figurent ci-après.

L'Etat

Avis favorable sous réserve.

Les services de l'Etat ont émis une réserve ainsi que des recommandations.

La réserve porte sur les objectifs chiffrés de consommation économique de l'espace : les espaces ouverts à l'urbanisation, prévus par les prescriptions B-1-4 et A-1-5 du D.O.O, ne sont pas clairement définis ouvrant ainsi la possibilité d'un dépassement de l'objectif chiffré de 420 ha. Cela est contraire aux dispositions de l'article L 141-6 du code de l'urbanisme. Ces prescriptions doivent soit évoluer soit être supprimées.

Les recommandations concernent notamment les objectifs en matière :

- ✓ de logement vacant ;
- ✓ de rétention foncière ;
- ✓ de rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- ✓ d'enveloppe globale nécessaires aux activités économiques ;

Des mises à jour sur le fond et la forme de certaines informations, des compléments sémantiques, des précisions sont également demandés. Ces propositions concernent notamment :

- ✓ les cartographies de zones de protection spéciale ;
- ✓ la compatibilité avec le S.A.G.E ;
- ✓ la gestion des eaux usées et des eaux pluviales ;
- ✓ les risques technologiques et inondation ;
- ✓ les incidences Natura 2000 ;
- ✓ la répartition des espaces ouverts à l'urbanisation par secteur ;
- ✓ la desserte numérique des zones d'activité ;
- ✓ l'opposabilité des prescriptions ;
- ✓ les données écologiques.

Enfin, des erreurs matérielles ou des manques de précisions sont soulignés car ils peuvent constituer des éléments de fragilité en cas de recours.

Mission Régionale d'Autorité environnementale (M.R.A.e.)

Demande une reprise du dossier.

La mission souligne la qualité du rapport de présentation qui favorise la compréhension par le public mais dont le caractère synthétique ne permet pas de comprendre les choix opérés ainsi que les incidences sur l'environnement.

Elle note ainsi que le D.O.O. ne permet pas d'assurer la structuration du territoire en matière d'accueil de la population, de construction de logement, de modération de la consommation d'espaces et de répartition des espaces urbains et à urbaniser.

Elle mentionne des insuffisances ou des améliorations à apporter.

En matière de logement : elle note une absence d'éléments pour la compréhension du phénomène de développement de la vacance.

Etat initial de l'environnement, évolutions et consommation d'espaces :

La mission note :

- une restitution claire mais un manque d'éléments pour s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans les choix qui sont effectués ;
- un manque d'actualisation des données relatives à la sécurisation de l'approvisionnement en eau, des volumes prélevés et la nécessité d'indiquer les volumes prélevables ;
- un besoin de compléments d'information dans les domaines des milieux naturels (des plaines agricoles, des boisements et forêts, des zones humides, des pelouses calcicoles, de la problématique bocagère), des protections réglementaires et des mesures d'inventaire des milieux, des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
- un besoin de précisions et de clarification dans l'analyse des espaces sur les dix dernières années.

Explication des choix retenus pour élaborer le P.A.D.D. :

Au sujet des scénarios de référence

Relevant l'exercice intéressant de définition de cinq niveaux de polarité pour l'établissement de la cohérence territoriale, la mission regrette de n'en voir aucune traduction dans la suite du D.O.O. en termes de spatialisation des objectifs, de répartition des populations, de consommation d'espaces, ou de densité des zones urbanisables et à urbaniser

Projet démographique

La mission considère que le S.Co.T ne remplit pas son rôle d'encadrement des développements futurs du territoire et ne garantit pas la mise en œuvre des objectifs affichés de structuration de l'espace.

Développement de l'habitat induit

La mission recommande une justification de l'hypothèse d'une poursuite du phénomène de diminution de la taille des ménages et l'intégration des objectifs de résorption de la vacance pour

évaluer les besoins de production de logements. Elle regrette l'absence de prescription pour la répartition des logements eu égard aux objectifs de cohérence territoriale.

Densités et consommation d'espace à vocation d'habitat

La mission considère que le D.O.O. comprend trop d'exceptions pour garantir une démarche de modération de la consommation d'espaces.

Consommation d'espaces pour l'agriculture et les activités économiques

La mission note que D.O.O. manque de précisions quant à la mobilisation des 60 ha prévus. Elle demande la reprise du dossier pour que le projet assure une modération de la consommation d'espace, et corresponde à la volonté affichée de structuration du territoire.

Prise en compte de l'environnement

La mission considère que les incidences du S.Co.T sur l'environnement doivent être réévaluées que ce soit sur les trames vertes et bleues ou les sites Natura 2000.

Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (C.D.P.E.N.A.F)

Avis favorable avec réserves

S'agissant :

Des objectifs de consommation foncière

Actualiser les données du bilan de la consommation foncière qui porte sur la période 2002-2012) Réduire et limiter la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers notamment en renonçant à la prise en compte de la rétention foncière, en révisant à la hausse les objectifs de réduction du nombre de logements vacants, en identifiant les secteurs bâties à densifier, en supprimant "les augmentations exceptionnelles et justifiées de la consommation d'espace" et en complétant les éléments de suivi ;

De la déclinaison territorial du projet

- Revoir l'intérêt de décliner de façon plus descriptive les objectifs en matière d'habitat et de densification à l'hectare ;
- Définir une densité minimale à l'hectare pour toute nouvelle opération ;
- Décliner si possible la part dédiée à la densification des espaces bâties.

du projet agricole

- Inciter la réalisation de diagnostics agricoles intercommunaux de PLU(i) plus exhaustifs ;
- Déterminer a minima dans le D.O.O. les espaces agricoles à protéger.

De la protection des espaces naturels et la prise en compte des sites Natura 2000

- Compléter les prescriptions relatives à la protection des réservoirs de biodiversité ;
- Veiller à la suffisance de la protection des corridors biologiques et des zones humides.

Le Conseil départemental de la Charente

Il demande quelques corrections de termes et quelques précisions dans le D.O.O.

La chambre d'agriculture

Avis favorable sous réserves

Elle souligne un projet ambitieux en matière d'accueil de la population avec un gain de 3000 habitants d'ici 2035 au regard de l'évolution observée du nombre de logements vacants. Elle considère que ce document apporte très peu de garanties sur le caractère économe du foncier et ne souhaite pas que les zones d'activité se développent au détriment des espaces agricoles.

La chambre souligne par ailleurs que, compte tenu du diagnostic agricole détaillé, la déclinaison des enjeux dans le D.O.O. semble adaptée.

Dans ce cadre elle préconise notamment que :

- la définition de prescriptions permettant d'assurer dans chaque secteur géographique un développement urbain recentré qui conforte les pôles ;
- la densité moyenne soit revue à hauteur de 12 logement/ha, avec un minimum de 9 logements/ha pour toute nouvelle opération, et qu'elle soit portée en prescription ;
- les créations des zones d'activité soient mieux encadrées ;
- quelques modifications de rédaction soit apportées dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel considérant que les prescriptions visant à limiter la consommation des espaces naturels agricoles ou forestiers sont insuffisantes.

Chambre du Commerce et de l'industrie de la Charente (C.C.I.)

Elle souligne une bonne prise en compte des enjeux auxquels est confronté le territoire et que les objectifs rejoignent ceux de la compagnie consulaire. Elle formule cependant quelques remarques sur des données qui ont évoluées depuis le début de la rédaction du document, l'expression trop modérée de la spacialisation des filières évoquées, l'absence des sources de données ayant conduit à l'évaluation du poids du commerce. Sur ce dernier aspect elle note positivement les ambitions en la matière même si la place des populations jeunes qui sont visées mérite d'être plus lisible.

C.D.C Cœur de Charente

Avis favorable

C.D.C Val de Charente

Avis favorable sous réserves

S'agissant du domaine touristique, la coupure du territoire que constitue la RN 10 est soulignée dans le cadre du déplacement des touristes.

Centre régional de la propriété forestière

Avis défavorable

Il demande des modifications de nature sémantique et technique :

Dans l'état initial de l'environnement qui portent sur :

- les espèces "exogènes" ;
- les pratiques sylvicoles extensives ;
- la consommation d'eau des peupleraies ;
- la gestion des stations forestières ;
- les parcelles "bois énergie".

Dans l'analyse des incidences sur l'environnement ;

Dans l'articulation du S.Co.T avec les autres documents, plans et programmes. La remarque porte sur la gestion forestière et l'impact sur l'environnement ;

Dans le D.O.O. au sujet des zonages des espaces naturels, des trames vertes, des haies.

Institut national de l'origine et de la qualité

Favorable avec réserves

L'institut considère que la lutte contre les logements vacants, les objectifs de densification de l'habitat et de gestion de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers devraient être plus ambitieux.

Bien qu'il souligne l'ambition n°2 au titre de l'économie, l'institut considère que les enjeux de production sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (S.I.Q.O) autres que viticoles ne sont pas identifiés. Il prend acte par ailleurs de l'obligation d'établir un diagnostic sylvicole lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et des activités de diversification que peuvent être les énergies renouvelables à condition qu'elles ne viennent pas en substitution de l'activité agricole. Il note également que les projets photovoltaïques ne peuvent être proposés en concurrence avec les terres agricoles et forestières.

2. OBSERVATIONS DU PUBLIC

2.1 Bilan quantitatif

Pendant la durée de l'enquête 70 observations ont été formulées par des particuliers, des élus ou des associations (pièce jointe).

4 contributions sont parvenues hors délai c'est à dire après le vendredi 11 janvier à 17h00, fin de l'enquête précisée dans l'arrêté cité en référence. Mais ces dernières abordent des thèmes largement évoqués dans les autres observations.

Au total 64 personnes se sont exprimées.

La quasi totalité de ces contributions a été apportée dans la dernière semaine de l'enquête.

La répartition des observations est la suivante :

Registres	10
Lettres remises sur place	6
Courriel	15
Registre dématérialisé	39
Courriers postaux	0
Total	70

2.2 Bilan qualitatif

Les différentes contributions ont été regroupées en 6 thèmes.

- ✓ les énergies renouvelables et notamment la problématique éolienne ;
- ✓ les transports ;
- ✓ les aspects économiques (zones d'activité) ;
- ✓ l'urbanisation, l'habitat ;
- ✓ qualité du dossier, intérêt du S.Co.T ;
- ✓ l'environnement.

Les contributions figurent dans un tableau qui comprend la date de l'observation, le n°, le nom du contributeur, 6 colonnes correspondant aux thèmes évoqués et une colonne observations. Elles se concentrent principalement sur quatre thèmes ; ceux relatifs aux transports et à l'environnement n'ont été évoqués respectivement que 2 fois et 3 fois.

1. Les énergies renouvelables (63 % des contributions)

Les observations se concentrent principalement sur les projets éoliens en contestant une rédaction très favorable à cette source d'énergie au détriment des autres. Elles portent de manière assez récurrente sur les aspects suivants :

- données relatives à l'éolien obsolètes (S.R.E, Z.D.E...) voire inexactes ;
- sentiment d'un manque d'objectivité en privilégiant l'éolien par rapport aux autres énergies vertes (solaire, géothermie...) dans le D.O.O. ;
- dégradation et dévalorisation des paysages et des sites , ce qui est incompatible avec les objectifs du développement touristique affichés dans le D.O.O ;
- inquiétude de professionnels du tourisme qui déplore déjà l'impact environnemental de la L.G.V qui ne leur profite pas ;
- nuisances sonores et pollution visuelle ;
- impact sur l'environnement ainsi que sur les conditions de vie des habitants avec des distances trop courtes par rapport aux habitations ;
- saturation du territoire Nord-Charente où les projets émergent sans concertation avec des éoliennes de plus en plus grandes et une réelle inquiétude par rapport aux objectifs de la Nouvelle-Aquitaine car le Poitou-Charentes concentre la grande majorité des éoliennes ;
- questionnements sur les choix de lieux d'implantation qui semblent aléatoires, demande d'une réelle politique et d'une vision pour les années à venir en matière d'énergies renouvelables ;
- contestation des qualités écologiques de l'éolien et de l'apport économique ;
- l'Association de Protection et Avenir du Patrimoine du Pays d'Aigre (A.P.A.P.P.A) propose un moratoire de 5 ans pour l'implantation de nouveaux projets éoliens ;

2. Les transports

Deux observations évoquent

- pour l'une la problématique des transports avec les nuisances engendrées en suggérant la limitation de vitesse des poids lourds, l'obligation pour ceux qui ne sont pas en transit d'utiliser l'autoroute et le développement du ferrouillage ;

- pour l'autre la suppression de l'arrêt en gare de Ruffec de la L.G.V et les voies douces pour piétons et cyclistes.

3. Les zones d'activités et aspects économiques, tourisme (34% des contributions)

Zones d'activité

Les élus sont inquiets au sujet des surfaces prévues pour les zones d'activité (60 ha). Ils demandent l'exclusion des emprises déjà viabilisées. Sinon, à l'échéance 2035 la C.D.C Cœur de Charente n'aurait que 19 ha, ce qui est jugé insuffisant. Par ailleurs, la répartition des surfaces entre les deux communautés de communes (60% Cœur de Charente et 40% val de Charente) n'est pas mentionnée.

Une différence de traitement entre les territoires Nord et Sud est également notée avec une différenciation entre les pôles alors qu'il serait préférable de raisonner en bassins de vie.

Si l'agriculture est importante, elle ne suffira pas à la dynamisation des territoires. Il est donc indispensable de développer l'implantation d'entreprises industrielles.

Le potentiel économique induit par la traversée de la RN 10 ne semble pas suffisamment pris en compte pour éviter un déclin du territoire. Il est indispensable que les moyens correspondent aux ambitions.

Certaines communes comme Chenon disposent d'une surface suffisante, l'existant n'étant déjà occupé qu'à 16% des emprises prévues.

Carrières

Les acteurs de la filière des matériaux de construction (U.N.I.C.E.M et groupe Garandeau) regrettent l'absence des activités extractives ou la mention insuffisante dans le rapport de présentation, dans le P.A.D.D et le D.O.O alors qu'elles participent significativement à l'activité départementale et régionale. Des propositions sont faites pour pallier ces manques.

Ils proposent également de citer les carrières dans la synthèse sur l'état environnemental au titre des milieux potentiels pour la création et le développement de la biodiversité. Certaines précisions sont également demandées dans la description foncière de ce secteur d'activité. Certains points sont également soulevés et méritent d'être intégrés tels que l'anticipation des besoins en matière de matériaux, qui sont liés au développement du territoire avec les incidences liées, et la prise en compte de la ressource minérale.

4. Urbanisation, habitat, (23% des contributions)

Les observations se concentrent principalement sur le problème des logements vacants. Le sujet impacte naturellement les capacités d'ouverture à l'urbanisation. Les élus soulignent, que d'une part ils ont peu de leviers pour agir sur cet aspect et que, d'autre part, de nombreux logements sont anciens, dans un état dégradé voire en ruines et donc coûteux ou impossible à remettre en état.

Par ailleurs, les caractéristiques des logements recherchés actuellement ne correspondent plus à celles d'autan, ce qui rend les ventes compliquées.

Les élus se disent naturellement déterminés à revitaliser les centres bourgs mais considèrent que l'objectif de remise sur le marché de 1% des logements vacants est déjà ambitieux. Ils considèrent qu'une augmentation de ce taux n'est pas crédible.

Il conviendrait que des mesures financières incitatives pour les futurs acquéreurs soient mises en place (Etat et collectivités). Il est également proposé de diminuer la surface de 1000 m² attribuée par logement vacant remis sur le marché.

5. Qualité du dossier, mises à jour et intérêt du S.Co.T

D'une manière générale, même si elles ne sont pas nombreuses, certaines observations pointent des erreurs et des données obsolètes. Elles font état de doutes ou mettent en cause la pertinence des choix qui sont ensuite opérés à partir d'un constat erroné. L'intérêt et les compétences du S.Co.T sont également mal compris. Ce document est parfois considéré comme un exercice de style inutile.

Par ailleurs, des précisions et compléments sont également demandés concernant :

- la mention de la commune de Vars (chef-lieu de canton) dans le diagnostic territorial ;
- l'ajout de données dans le tableau de présentation du poids démographique des communautés de communes pour évaluer la vitalité démographique (évolution de la population en valeur absolue, en pourcentage et répartition en 1999 comme cela est fait pour 2013) ;
- la définition des pôles (sujet déjà abordé dans le thème 3) ;
- la présentation du tissu économique qui devrait être faite à partir des pôles et non des communes.

6. Environnement, forêts

Des remarques sur aspects environnementaux sont évoquées notamment en lien avec la problématique éolienne (cf. thème n°1). Sont également dénoncés les actions de remembrement, un traitement de l'eau incohérent, l'assèchement des terres agricoles, des arrosages intempestifs (maïs), la disparition des haies et des zones humides.

Par ailleurs, les aspects relatifs à la gestion forestière sont pointés par les forestiers privés de Charente qui estiment nécessaire qu'un chapitre forestier soit rédigé. Ils considèrent que le projet est à reprendre en totalité.

Ainsi, des demandes de compléments, de modifications ou de précisions sont évoqués sur les points suivants.

- la voirie agricole et forestière ;
- les risques incendies et tempête ;
- le réseau routier ;
- l'état initial de l'environnement ;
- le P.A.D.D et le D.O.O ;
- l'analyse des incidences ;
- l'articulation avec les autres documents.

Des remarques ont déjà été formulées par le C.R.P.F de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la consultation des P.P.A.

21.

SCoT du PAYS du RUFFECOIS
LISTE DES CONTRIBUTIONS

Date	N° obs	Nom	Type	Observations					
				Energies renouv.	Transports	Economie	Urbanisation	Dossier	Environnement
30/11/2018	1	Ormaizabal, Sarah (Reden Solar)	registre permanence	X					
10/12/2018	2	Berthu, Georges	mail		X				
22/12/2018	3	Jannet, Michel	mail				X		
23/12/2018	4	Hamon	registre dématérialisé		X				
07/01/2019	5	Lepoutre	registre dématérialisé		X				
07/01/2019	6	Association Coupe-Vent	registre dématérialisé		X				
07/01/2019	7	Gervier, Michel	registre dématérialisé		X				
07/01/2019	8	Hackspill	registre dématérialisé		X				
07/01/2019	9	Robache, Lionel	registre dématérialisé		X				
07/01/2019	10	Gourraud	registre dématérialisé		X				
07/01/2019	11	Léonard	registre dématérialisé		X				
07/01/2019	12	D'hémery, Edouard	registre dématérialisé		X				
08/01/2019	13	Lepoutre	registre dématérialisé		X				Complément de l'obs. n°5
08/01/2019	14	Coutry	registre dématérialisé		X	X			
08/01/2019	15	Degorce, Anne	registre dématérialisé		X	X			
08/01/2019	16	Martin, Christian	registre dématérialisé		X				
08/01/2019	17	Gascoin, William	registre dématérialisé		X	X			
08/01/2019	18	Handtmann	registre dématérialisé		X				
08/01/2019	19	Mathieu SARL Logis du Breuil	registre dématérialisé		X	X			
08/01/2019	20	Jouéo	registre dématérialisé		X				
08/01/2019	21	Perrier	registre dématérialisé		X				
08/01/2019	22	Cheminade, Anne-Marie Maire d'Aunac s/Charente	mail		X	X			
09/01/2019	23	Croizard, Christian Maire de Mansle vice-pdt CC Cœur de Charente	registre hors permanence		X	X			
09/01/2019	24	Magill, Joseph	registre dématérialisé		X				
09/01/2019	25	Degorce, Anne	registre dématérialisé		X				Complément de l'obs. n°15
09/01/2019	26	Baudrillard, Agnès pour l'APAPPA	registre dématérialisé		X	X			
09/01/2019	27	Baudrillard, Agnès pour l'APAPPA	mail		X	X			Complément de l'obs. n°26
09/01/2019	28	Lagrange	registre dématérialisé		X				

Date	N° obs	Nom	Type	Observations					
				Energies renouv.	Transports	Economie	Urbanisation	Dossier	Environnement
09/01/2019	29	de Lavigerie assoc. Label Horizon	registre dématérialisé	X					
09/01/2019	30	Merle	registre dématérialisé	X					
09/01/2019	31	Guitton, Claude	mail		X	X			
09/01/2019	32	Vigier, Jean-Pierre maire Vouharte	registre hors permanence		X	X			
09/01/2019	33	de Fallois, Jean-Pierre pdt CDC Cœur Charente	registre hors permanence		X	X			
09/01/2019	34	Sevrit, Raymond maire	registre hors permanence			X			
09/01/2019	35	dé Lustrac, J-M maire de vars	registre hors permanence	X	X	X			
10/01/2019	36	Merle, Marie	registre dématérialisé	X					
08/01/2019	37	Mathieu SARL Logis du Breuil	registre dématérialisé	X					
10/01/2019	38	Liot, Gérard maire Aussac-Vadalle	mail		X	X			
10/01/2019	39	Bernardeau, Thierry adjt maire Montignac	mail		X	X			
10/01/2019	40	Chabauty, James maire Montignac	mail		X	X			
10/01/2019	41	Brouté, Alain maire de Ranville-Breillaud	mail		X	X			
10/01/2019	42	Landré, Pierre forestiers privés de Poitou-Charentes	mail			X			
10/01/2019	43	Harlé	registre dématérialisé	X	X				
10/01/2019	44	Davison, famille	registre dématérialisé	X	X				
10/01/2019	45	Davison	registre dématérialisé	X	X				
10/01/2019	46	Marché, Laurent SARL Château des Chevaliers de Londigny	registre dématérialisé	X	X				
10/01/2019	47	Caillaud,Nadia maire Aigre	registre hors permanence		X	X			
10/01/2019	48	Ayrault, J-P	registre hors permanence		X	X			
10/01/2019	49	Henault, Michèle	mail	X	X				
11/01/2019	50	Chauvière, Juliette Sté Garandeau	mail		X				
11/01/2019	51	Fallourd, Aline UNICEM	mail		X				
11/01/2019	52	Bassot, Bruno	courrier	X					
11/01/2019	53	Berger, Michel	courrier	X		X			
11/01/2019	54	de Lafond, Claire - Sonnette d'Alarme	courrier	X					
11/01/2019	55	Gervais de Lafond Nicolas SPPEF	courrier	X		X			
11/01/2019	56	Delfau, Marie-Claude ass. Éostress nord-Charente	courrier	X					
11/01/2019	57	Lassée, Catherine	courrier			X			
11/01/2019	58	Riou, Anne	registre permanence				X		

Date	N° obs	Nom	Type	Observations						
				Energies renouv.	Transports	Economie	Urbanisation	Dossier	Environnement	
11/01/2019	59	Delaye, Béatrice	registre permanence	X				X		
11/01/2019	60	Vergez, Brigitte maire Chenon	registre dématérialisé		X					
11/01/2019	61	Gurt, Sonja & Markus	registre dématérialisé	X	X					
11/01/2019	62	Leleu, Laurent	registre dématérialisé	X						
11/01/2019	63	de Larond, Claire ass. Sonnette d'Alamme	registre dématérialisé	X						Identique observation n°54
11/01/2019	64	de la Meslière, Yves	registre dématérialisé	X						
11/01/2019	65	Paute, Chantal	registre dématérialisé		X	X				
11/01/2019	66	Ploquin, Monique	registre dématérialisé		X	X				
11/01/2019	67	Berttrand, Didier maire de Puyréaux	mail		X	X				
11/01/2019	68	Landré, Pierre forestiers privés de Poitou-Charentes	registre dématérialisé				X	X		Complément de l'obs. n°42
11/01/2019	69	Lani, Pierre	registre dématérialisé	X						
11/01/2019	70	Malgouyre, Bernard	mail		X		X			
11/01/2019	71	Darthénay	registre dématérialisé		X					
11/01/2019	72	D'hémery, Philippe	mail		X	X	X	X		hors délai 21h25
11/01/2019	73	de Mas Latrie, Christian	mail			X		X		hors délai 17h15 et 17h19
12/01/2019	74	Bouchaud, Gérard maire de Saint Groux	courrier		X	X				hors délai 18h31

	Total	43	2	27	16	9	3
%/total	63	3	39	23	13	4	

Nbre observations mails	15
Nbre observations registre dématérialisé	39
Nbre observations courriers remis	6
Nbre observations registres	10
Total	70

1 : énergies renouvelables
2 : transports
3 : économique, tourisme, zones activité
4 : urbanisation, habitat, logements vacants
5 : qualité du dossier, m.a.j, intérêt du SCOT
6 : Environnement, forêts